

et de contribuer aux discussions dans la coulisse qui sont si importantes si l'on veut arriver à un résultat satisfaisant. Les instructions générales, auxquelles les conseils détaillés servent de supplément, sont soumises à l'approbation du cabinet. Elles sont nécessairement d'un caractère général et, dans certains cas, provisoire, puisque le cours des événements à l'Assemblée ne peut jamais être prédit complètement. Pendant les débats à l'Assemblée, la délégation consulte le Ministère tous les jours et demande constamment, par téléphone et télégraphe, des conseils et de l'aide supplémentaires.

Outre son rapport confidentiel au gouvernement, des rapports sur l'activité de la délégation et la participation du Canada aux travaux de l'Assemblée sont présentés régulièrement au public canadien dans des communiqués de presse, la présente publication et *Le Canada et les Nations Unies*.

